

**QUALIFICATION DE L'ALEA**

**NE** : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.(=Niveau d'aléa 1)

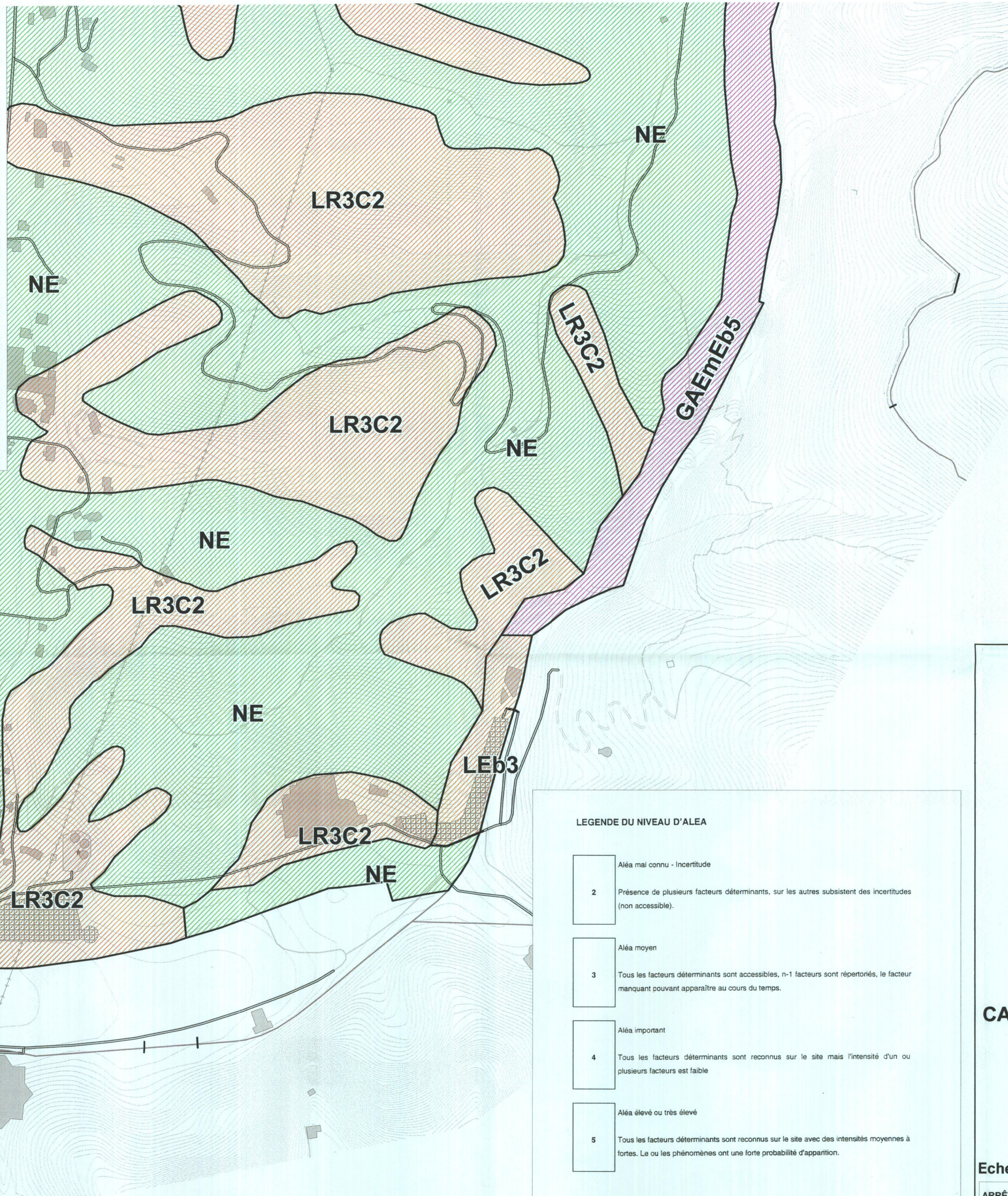
**I** : Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

**L** : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'affectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

**GA** : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

**M** : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte l'aléa sismique, l'aléa inondation (dont les phénomènes hydrauliques, dans les vallons, liés à des intempéries exceptionnelles) et les laves torrentielles.  
La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni.



DÉCLARÉ		POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL	
		G
		Gb
		Gv
		E
		Em
		Eb
		Ep
		Eg
		Ev
		R
		C

Mouvements à faible intensité		POTENTIEL
		A
		F
		S
		Rl

**Zones de réception**

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).  
Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

Ligne d'arrachement

**LEGENDE DU NIVEAU D'ALEA**

	Aléa mal connu - Incertitude
	Aléa moyen
	Aléa important
	Aléa élevé ou très élevé

**LEbr2** → Aléa sous protection  
**(GAEmEbr5)** → Aléa hors protection



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE CASTAGNIERS**

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

**CARTE DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN**

**MODIFICATION N°1**

Pour le Préfet,  
 Le Secrétaire Général  
 SGAD-P-3676  
 Frédéric MA...  
 Octobre 2015

Echelle : 1/2500

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION : 18 SEPTEMBRE 2015

MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU 1ER FÉVRIER AU 4 MARS 2016

ARRÊTÉ D'APPROBATION :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
 SERVICE EAU - RISQUES

